

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3017

présenté par  
M. Baubry et M. Lottiaux

-----

**ARTICLE 11 DECIES**

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement, rédigé suite aux échanges avec de jeunes agriculteurs, vise à rendre obligatoire l'attribution de garanties financières pour le démantèlement des installations agrivoltaïques.